

Migrant.es
Réfugié.es
à la rue ?
Ni expulsion !
Ni exclusion !



Squatteur et étranger : une double peine ?

Arrêtons de fabriquer des « sans droit ni titre » qui sont interdits de cité (privés de logement, privés de ressource, privés de circulation).

Depuis plus d'un an le collectif Chabatz d'entrar interpelle les pouvoirs publics sur le manque de place d'hébergement d'urgence inconditionnel.

Depuis un an, l'ouverture d'un lieu d'accueil situé dans les locaux de l'ex-CRDP, sur le campus de la faculté des Lettres et Sciences Humaines de Limoges, a mis sur la place publique ce manque de places et l'incapacité du « 115 » à répondre à l'ensemble des situations rencontrées, que les personnes soient considérées ou non comme vulnérables.

Environ 75 personnes (dont 25 enfants) occupent toujours l'ex-CRDP.

Ce Samedi 25 mai est l'ultimatum pour quitter les lieux. Mais pour aller où ?

Occupant.es, sympathisant.es, militant.es, nous continuerons à nous faire entendre tant que les pouvoirs publics ne prendront pas des décisions pérennes avec des partenaires sociaux répondant aux besoins des personnes migrantes.

Comme depuis de nombreux mois nous avons besoin de votre soutien et encore plus dans les jours qui viennent concernant l'expulsion du squat. N'hésitez pas à nous interpeller.



**courriel : chabatzdentrar@riseup.net –
www.facebook.com/collectifchabatzdentrar/**



SAMEDI 25 MAI 2019

MANIFESTATION

**STOP DUBLIN !
Sauvons le droit d'asile !**

RDV : 14 h 30 - préfecture Limoges

EUROPE FORTERESSE - EUROPE DE LA DÉTRESSE

Le collectif **Chabatz d'entrar** s'associe à l'appel de la campagne STOP DUBLIN ! dans les villes d'Europe à la veille du vote des élections européennes.

- Pour l'abrogation des accord de Dublin.
- Pour la liberté du choix du pays d'accueil des demandeurs d'asile.

Sauvons le droit d'asile ! STOP DUBLIN !

Les exilé(e)s ne peuvent pas choisir le pays dans lequel ils souhaiteraient demander l'asile. Le règlement dit "**Dublin III**" prévoit qu'une demande d'asile doit être examinée dans le premier pays européen où les empreintes du demandeur ont été prises. Les demandeurs d'asile arrivant principalement dans les États à la frontière sud de l'Union Européenne (Italie, Grèce, Espagne, Bulgarie...), leurs empreintes y sont prises de façon plus ou moins forcée : ils sont automatiquement soumis à ce règlement. L'Europe a fait le choix de répondre à la "crise migratoire" en créant une véritable crise de l'accueil.

Le système Dublin nie la solidarité entre les États !

Le règlement Dublin n'est pas une politique d'asile. Il permet aux pays du nord de l'Europe de renvoyer les demandeurs d'asile, essentiellement dans les pays du sud qui doivent assumer la gestion de presque toutes les demandes d'asile.

Le système Dublin est coûteux, absurde et inefficace !

Des millions d'euros sont dépensés chaque année par les États pour contrôler leurs frontières et se renvoyer les demandeurs d'asile qui errent d'un pays à l'autre pendant des mois.

En France en 2016, il y a eu autant de dublinés renvoyés que de dublinés réadmis depuis d'autres pays! Tout cet argent dépensé dans l'application du règlement Dublin pourrait être utilisé pour une véritable politique d'accueil.

Plus d'infos sur : <http://www.stopdublin.eu/>

Collectif « Chabatz d'Entrar » - courriel : chabatzdentrar@riseup.net –
www.facebook.com/collectifchabatzdentrar/